

Zeitschrift: Dissonanz : die neue schweizerische Musikzeitschrift = Dissonance : la nouvelle revue musicale suisse

Herausgeber: Schweizerischer Tonkünstlerverein

Band: - (1995)

Heft: 45

Rubrik: Rubrique ASM = Rubrik STV

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

épais et plus riche, laissant l'auditeur aux abois. Ici, l'on entend alors grincer les charnières de ce monde épouvanté, là c'est un volet de vent qui nous laisse hérisssés de mélancolies aiguës. Dominique My et son Ensemble Fa interprètent ces pages avec tout le raffinement requis.

Tout change avec Allain Gaussin (le double « l » provient d'une erreur administrative, mais n'en représente pas moins, pour Harry Halbreich, auteur de quelques mots d'introduction, « une touche de rêve celtique » !). Ce musicien-poète, tel que l'a surnommé Olivier Messiaen (qui lui préfaça un recueil de poèmes), est celui d'un « pur vertige en rêve » et d'un « sac de cris ». Une ambiguïté que ne lève pas ce récent disque compact (couronné récemment par le Prix de l'Académie Charles-Cros). On ne sait en effet comment nous touchent la beauté et la puissance de cette musique si affamée de vie. Car il y a, chez Gaussin, du Gérard de Nerval, celui qui attife le néant, et du Allain, qui « esquissait en poète les lignes du ciel/ Immobile/ Des heures durant/ Comme une âme avide/ Bercée par les jeux du silence » ; mais va aussi grand-erre le Wozzeck qui « court le monde comme un rasoir ouvert ». Ainsi, *Irisation-Rituel* nous fait voyager intérieurement vers la contemplation sereine de la lumière. En chemin, pourtant, cette lumière se fracasse – comme lorsqu'elle passe à travers un prisme (c'est l'irisation) –, l'orchestre s'alourdit en multipliant les harmonies : le compositeur nous a découpé des morceaux d'un espace infini ; mais les spasmes de douceur qui y grésillent brisent l'effroi de leur silence. Gaussin n'écrivait-il pas, en 1987 : « La confrontation avec l'infini, avec le vide absolu, avec des zones où tout est possible, constitue la base d'une réflexion [...] avec laquelle chaque créateur se doit de répondre avec le poème de détermination possible » ?

Un autre type de lumière nous éblouit dans *Arcane*, supérieurement interprété par l'hyper-mobile Jay Gottlieb : celle qui « glisse, ignorant la mémoire qui ronge », comme l'écrit Gaussin dans le poème précédant la partition. La « phrase musicale, l'une des composantes essentielles » de l'esthétique du compositeur, l'exprime : sa tension, son élasticité, ses désintégrations, les miroirs déformants qu'elle nous tend, permettent d'esquiver l'insolente sérénité de la douleur, c'est-à-dire sa « charge potentielle ». Le miroir de la dernière œuvre de ce disque, *Camaïeux*, veut « briser les rites mémorisés » en utilisant, comme l'explique Gaussin, toute une série de procédés : la mutation de timbre, la rupture et le glissement harmonique très lent, la variation de brillance, le resserrement progressif du temps ou la multiplication de microstructures rythmiques. Ces pages tentent, par une sensation de dégradé progressif (référence au titre), de nous faire sentir la relation qui existe entre les disparates des sources sonores (objets sonores, guitare électrique, instruments de percussion

« naturels » ou totalement transformés électroniquement, claviers de synthétiseurs analogique et numérique). Les musiques de ces deux compositeurs, d'un lumineux bonheur, ne sont pourtant pas de celles que l'on écoute avant de s'endormir.

Jean-Noël von der Weid

Discussion Diskussion

Zum Aufsatz « Vom Tristan-Akkord zu den Zwölftonakkorden Alban Bergs » in Nr. 43, S. 16 ff.

Im sehr lesenswerten Artikel von Theo Hirsbrunner fehlt jeglicher Hinweis auf die Frühwerke Bergs, deren Manuskripte seit gut fünfzehn Jahren öffentlich zugänglich¹ und Gegenstand ausgiebiger Forschungen geworden sind². Insbesondere das dritte der fünf Sonatenfragmente für Klavier enthält *in nuce*, was Hirsbrunner für Bergs gesamte spätere kompositorische Entwicklung zeigen will; hier fehlen weder Tristan-

Akkord noch Quartenschichtung. Berg hat bekanntlich einige seiner frühen Werke in spätere integriert: Ein *Clavierstück* in f-Moll³ wird z.B. Kern der I. Szene von *Wozzeck*, III. Akt; die *IV. Sonate* (Fragment) in d-Moll zum Beginn des letzten Zwischenspiels derselben Oper. Das Studium des Frühwerks von Alban Berg hat das Bild des Komponisten zwar nicht dramatisch verändert, wohl aber vertieft und verfeinert. Zum Verständnis des ganzen Schaffens scheint es mir unentbehrlich.

Jean-Jacques Dünki

1 Österreichische Nationalbibliothek, M.S. F 21 Berg 55, 56 und insbesondere 48 (Sonatenentwürfe)

2 Rudolf Stephan: *Alban Berg als Schüler Arnold Schönbergs* in: *Bericht über den 2. Kongress der Internationalen Schönberg-Gesellschaft*, hrsg. R. Stephan und S. Wiesmann, Wien 1986; Ulrich Krämer: *Alban Berg als Schüler Arnold Schönbergs / Quellenstudien und Analysen zum Frühwerk*, Diss., FU Berlin 1993, erscheint im Herbst 1995 als Buch bei UE Wien; ders., *Quotation and Self Borrowing in the Music of Alban Berg*, *Journal of Musicological Research*, 12 / 1992, S. 53; ders., *Booklet zur CD Jecklin 643-2, Alban Berg: Frühe Klaviermusik*, Zürich 1990

3 ÖNB, Berg 5/1 + 1'

Rubrique ASM Rubrik STV

Gründung des Komponistenkollegiums im STV

Am Nachmittag des 10. Juni 1995 trafen sich in der Universität Lausanne-Dorigny 40 Komponisten und Komponistinnen, um das Komponistenkollegium im Schweizerischen Tonkünstlerverein formell zu gründen, nachdem die Generalversammlung am Vormittag durch Änderung des Artikels 4 der Statuten grünes Licht gegeben hatte. Offensichtlich entspricht diese Neugründung, als Idee einer kleinen Runde von Komponisten nach einem Konzertabend in Biel geboren, verschiedenen Bedürfnissen. Da der STV ja kein Berufsverband von Komponisten ist und nicht Mitglied der *Union Européenne des Compositeurs* werden kann, musste erst ein solches Gremium für die Schweiz geschaffen werden. Auch war in vielen vorbereitenden Gesprächen klar geworden, dass viele Komponisten ein Forum suchen, wo sie ihre Bedürfnisse artikulieren können, besonders in Fragen, wo nur gemeinsames Handeln Erfolg hat. Dieser Berufsverband, dieses Instrument, musste also erst geschaffen werden; stark genug, um handlungsfähig zu werden, differenziert genug, um dem Individualismus seiner Mitglieder Rechnung zu tragen.

Am Tonkünstlerfest in La Chaux-de-

Fonds im September 1994 stellten Pierre Mariétan und Mitunterzeichnende den Antrag zur Gründung des *Komponistenkollegiums*. Der Vorstand des STV äusserte den Wunsch, dieses zukünftige Kollegium im Tonkünstlerverein zu integrieren. So fand am 18. Dezember 1994 am Sitz des STV in Lausanne ein Treffen der Gruppierung *Komponistenkollegium* mit dem Vorstand des STV statt. In konstruktivem Geiste wurden die Grundzüge des neuen Berufsverbandes entworfen. Das zweite Treffen am 2. April 1995 im Konservatorium Biel klärte auch die Frage der Mitgliedschaft. Die komponierenden Mitglieder im STV werden automatisch Mitglieder des *Komponistenkollegiums*. Das Büro (zurzeit: Pierre Mariétan, Alfred Schweizer, René Wohlhauser) sichert die Zusammenarbeit mit dem Vorstand des STV und koordiniert intern die acht Arbeitsgruppen. Das Kollegium will sich etwa dreimal im Jahr treffen. In der Gründungssitzung am 10. Juni 1995 haben sich die Arbeitsgruppen (z.B. Berufsstand, Urheberrechte, Internationale Beziehungen, Verlagswesen, Verbreitung) bereits locker formiert und erste Untersuchungen bekanntgegeben. Zukünftig erhalten die Mitglieder ihre Informationen direkt vom STV.

Das nächste Treffen findet am Sonntag 19. November 1995 im Konservatorium Biel statt.

Jean-Jacques Dünki

Kontaktadresse: *Komponistenkollegium des STV*, c/o Alfred Schweizer, Postfach 17, 2513 Twann, Tel/Fax (032) 95 21 29

**Tonkünstlerfest 1997
Winterthur (18.-20. April 1997)
Ausschreibung (nur für STV-Mitglieder)**

Es können Werke für Sinfonieorchester, Kammerorchester sowie Kammermusik eingesandt werden.

Besetzungen:

Sinfonieorchester: 2.2.2.2 – 4.2.1.0
Harfe, Schlagzeug (1) – 8.6.5.4.3
nur wenige Zuzüger möglich!
Kammerorchester: Streicher: 6.5.4.3.2, maximal 6
Zuzüger

Kammermusik: bis 8 Mitwirkende
Es können auch Werke mit Solisten eingereicht werden. Orchestermaterial wird vom Komponisten oder Verlag geliefert und zu den üblichen Bedingungen gemietet. Die Mitglieder können höchstens drei Werke, jedes in drei Exemplaren, mit dem Vermerk «Tonkünstlerfest 1997» sowie der *genauen Aufführungsdauer*, an das Sekretariat des Schweizerischen Tonkünstlervereins, av. du Grammont 11 bis, 1007 Lausanne, einsenden.

Einsendetermin: 5. Februar 1996

Jury: Rainer Boesch, Daniel Ott (Vertreter des Vorstandes), Philippe Dinkel, Jean-Jacques Dünki, Hans Wüthrich (Stellvertreter: Balz Trümpy, Gérard Zinsstag)

**Fête des musiciens 1997
Winterthour (18-20 avril 1997)
Mise au concours (réservée aux membres
de l'ASM)**

Peuvent être envoyées des œuvres pour orchestre symphonique, orchestre de chambre ainsi que musique de chambre.

Formations :

Orchestre symphonique : 2.2.2.2 – 4.2.1.0
harpe, percussion (1) – 8.6.5.4.3
très peu de musiciens supplémentaires possibles !

Orchestre de chambre : Cordes : 6.5.4.3.2, maximum 6 musiciens supplémentaires

Musique de chambre : jusqu'à 8 participants
Des œuvres avec solistes peuvent également être envoyées. Le matériel d'orchestre sera fourni par le compositeur ou l'éditeur et loué aux conditions usuelles.

Les membres peuvent envoyer trois œuvres au maximum, en trois exemplaires chacune, portant la mention «Fête ASM 1997» ainsi que la *durée exacte*, au Secrétariat de l'Association suisse des musiciens, av. du Grammont 11 bis, 1007 Lausanne.

Délai d'envoi: 5 février 1996.

Jury: Rainer Boesch, Daniel Ott (représentants du Comité), Philippe Dinkel, Jean-Jacques Dünki, Hans Wüthrich (suppléants: Balz Trümpy, Gérard Zinsstag).

Studienpreise 1996 für junge Musiker

Der Schweizerische Tonkünstlerverein (STV) und die Kiefer-Hablitzel-Stiftung (KHS) führen am 5., 6. und 7. Februar 1996 (15. Februar für Dirigenten) in Bern erneut Prüfungen durch, aufgrund welcher jungen Schweizer Musikern mit Berufsmusikerdiplom Studienunterstützungen zur Weiterführung oder zum Abschluss ihrer musikalischen Ausbildung in der Schweiz oder im Ausland zuerkannt werden. Anmeldetermin: 31. Oktober 1995. Reglement und Anmeldeformular können beim Sekretariat des Schweizerischen Tonkünstlervereins, Postfach 177, 1000 Lausanne 13 (☎ 021/614 32 90), bezogen werden. Die Altersgrenze ist auf 25 Jahre (1971) für Instrumentalisten und auf 28 Jahre (1968) für Sänger, Komponisten und Dirigenten festgesetzt worden.

SGNM – Schweizerische Gesellschaft für Neue Musik

Aufgrund der Situation im Bereich der neuen Musik im In- und Ausland hat die SGNM beschlossen, eine Öffnung sowohl nach aussen wie auch gegenüber den Partnern im Inland vorzunehmen. Die bisher in der Schweiz vorhandene Struktur ist in mehrerer Beziehung unbefriedigend. Die SGNM war ja bisher nur ein «Phantom-Verein», insofern als sie sich aus den Präsidenten der Ortsgruppen zusammensetzte, ohne Vereinsstatuten (es besteht nur ein «Reglement») und ohne eigenes Budget. Die Versammlung der Ortsgruppenpräsidenten hat daher beschlossen, einen Verein «SGNM» zu gründen, mit

entsprechenden Statuten (Förderung der Aktivitäten im Bereich der neuen Musik), der als Koordinationsorgan zwischen den Ortsgruppen und der IGNM fungieren soll, wobei SGNM und STV je einen Vertreter im Vorstand haben werden. Das neue Modell wurde bereits beim BAK (Bundesamt für Kultur) und bei der Pro Helvetia vorgestellt und von diesen begrüsst. Die Gründung des Vereins SGNM ermöglicht auch eine Integration jener Organisationen und Ensembles, die im Bereich der neuen Musik aktiv sind, ohne explizite «IGNM-Ortsgruppen» zu sein. Wichtige Träger der neuen Musik in unserem Lande sind ja bekanntlich bisher nicht in der SGNM vertreten! Wir werden nun mit diesen Kontakt aufnehmen und sie einladen, zu der Gründungsversammlung am 8. November nach Boswil zu kommen.

Die neuen Strukturen werden uns erlauben, die Veranstaltungen in der Schweiz besser zu koordinieren, interessante Ensembles an mehreren Orten auftreten zu lassen (und gleichzeitig Kosten zu sparen!), Ideen auszutauschen und dem «Kantönligeist» entgegenzuwirken. Als mittelfristiges Ziel könnten wir uns auch ein Tonkünstlerfest vorstellen, das von den Ortsgruppen und anderen Veranstaltern neuer Musik gemeinsam geplant und organisiert wird. Des weiteren wird die SGNM die Beteiligung an internationalen Projekten erleichtern, z.B. «Carrousel-Projekt» von «Gaudeamus» (Amsterdam) oder neue Festivals in Osteuropa. Ein wichtiges Ziel ist auch, mehr Einfluss auf die Programmgestaltung der Weltmusikfeste zu bekommen.

Die notorische Nichtberücksichtigung der Schweizer Juryvorschläge zwingt zum Handeln.

Der STV hat die Kontakte mit dem Ausland zu einem seiner prioritären Ziele erklärt. Die neu strukturierte SGNM, deren Sekretariat nach wie vor vom STV geführt wird, kann diese Initiativen in enger Zusammenarbeit ergänzen.

SGNM

Der Präsident: Jean-Luc Darbellay

Fondation du Collège des compositeurs de l'ASM

L'après-midi du 10 juin 1995, à l'université de Dornoy, quarante compositeurs et compositrices se réunissaient pour fonder le Collège des compositeurs de l'Association suisse des musiciens, après que l'assemblée générale de cette dernière eut donné son feu vert, le matin même, en modifiant l'article 4 des statuts.

Lancée par un petit groupe de compositeurs après un concert à Bienne, cette idée répond manifestement à divers besoins. Comme l'ASM n'est pas une association professionnelle de compositeurs et ne peut donc entrer à l'Union européenne des compositeurs, il fallait d'abord créer en Suisse un organisme correspondant. Au cours de nombreuses discussions préliminaires, il s'était aussi avéré que beaucoup de compositeurs cherchaient un forum où pouvoir exprimer leurs besoins, surtout quant aux questions où seule l'action commune promet le succès. Il fallait donc commencer par former cette association professionnelle, instrument assez fort

pour devenir opérationnel et assez souple pour tenir compte de l'individualisme de ses membres.

A la Fête des musiciens de La Chaux-de-Fonds, en septembre 1994, Pierre Mariétan et le soussigné soumièrent une motion demandant la création du *Collège des compositeurs*. Le Comité de l'ASM exprima le vœu que le futur Collège soit intégré à l'ASM. Le 18 décembre 1994 eut lieu au siège de l'ASM, à Lausanne, une rencontre du groupe *Collège des compositeurs* et du Comité de l'ASM. Les grands lignes de la nouvelle association y furent élaborées dans un esprit constructif. La seconde réunion, le 2 avril 1995, au Conservatoire de Bienne, régla également la question de la qualité de membre : les compositeurs membres de l'ASM deviennent automatiquement membres du Collège des compositeurs. Le bureau (actuellement Pierre Mariétan, Alfred Schweizer, René Wohlhauser) assure la coopération avec le Comité de l'ASM et coordonne huit groupes de travail internes. Le Collège se réunira environ trois fois par an. Lors de la séance de fondation, le 10 juin 1995, les groupes de travail (p. ex. statut professionnel, droits d'auteur, relations internationales, édition, expansion) se sont déjà constitués informellement et des enquêtes ont été publiées. A l'avenir, les membres seront informés directement par l'ASM.

La prochaine réunion se tiendra au Conservatoire de Bienne, le dimanche 19 novembre 1995.

Adresse : Collège des compositeurs de l'ASM, c/o Alfred Schweizer, case postale 17, 2513 Douanne, tél./fax (032) 95 21 29

Société suisse de musique contemporaine

Considérant la situation dans laquelle se trouve la musique nouvelle, tant dans notre pays qu'à l'extérieur, la Société suisse de musique contemporaine (SSMC) a décidé de pratiquer une politique d'ouverture à l'égard de ses partenaires de Suisse et de l'étranger.

Nos structures actuelles sont insatisfaisantes et font en réalité de notre SSMC une « association-fantôme », réunissant quelques présidents régionaux, et ne disposant d'aucun budget ni – hormis un règlement – d'aucuns statuts. L'assemblée des présidents des groupements régionaux a donc pris la décision de créer une association « SSMC », munie de statuts adéquats, ayant pour mission d'encourager la diffusion de la musique contemporaine et qui fonctionnera comme organisme de coordination entre les groupements locaux et la SIMC (Société internationale de musique contemporaine) ; SSMC et ASM auront chacune un représentant au sein du nouveau comité. Un projet a déjà été présenté avec succès à l'Office fédéral de la culture et à Pro Helvetia.

La création de cette association permettra de mieux intégrer les organismes et les ensembles qui œuvrent pour la musique contemporaine sans constituer, à

proprement parler, de réels groupements de la SIMC. Il est bien connu qu'en Suisse quelques-uns des meilleurs défenseurs de la nouvelle musique n'ont pas adhéré à la SSMC. Nous prendrons contact avec toutes ces personnes et les inviterons à participer à l'assemblée constitutive du 8 novembre, à Boswil. Grâce aux nouvelles structures, nous pourrions contribuer à harmoniser les diverses activités en Suisse. Nous proposerons, par exemple, à des ensembles de valeur de se produire en plusieurs endroits (ce qui permettra, du même coup, de réduire les frais) et, pour lutter contre notre malheureux esprit de clocher, nous pratiquerons l'échange des idées. A moyen échéance, nous pourrions également envisager qu'une fête des musiciens soit mise sur pied conjointement par plusieurs groupements régionaux et par des organisateurs de concert. La présence de la SSMC facilitera aussi la participation à des projets internationaux (comme le « Carrousel » de Gaudeamus à Amsterdam) ou aux festivals nouveaux des pays de l'Est. Notre but est aussi – et ceci est très important – d'acquiescer plus d'influence sur la programmation des Fêtes mondiales de la musique. Dans ce domaine, il est temps d'agir, car, comme chacun le sait, les propositions émanant de nos

jurys ne rencontrent que la plus parfaite indifférence.

L'ASM a pris l'engagement d'accorder priorité aux rapports avec l'étranger. Elle pourra, dans cet effort, compter à l'avenir sur la collaboration de la SSMC dont elle continuera à assurer le secrétariat.

Pour la SSMC

le Président : Jean-Luc Darbellay

Prix d'études 1996 pour jeunes musiciens

L'Association suisse des musiciens (ASM) et la Fondation Kiefer-Hablitzel (KHS) décernent chaque année des Prix d'études à de jeunes musiciens suisses déjà en possession d'un diplôme professionnel pour leur permettre de continuer ou d'achever leurs études musicales en Suisse ou à l'étranger. La limite d'âge est fixée à 25 ans (1971) au plus pour les instrumentistes et à 28 ans (1968) au plus pour les chanteurs, compositeurs et chefs d'orchestre. Délai d'inscription: 31 octobre 1995. Règlement et formule d'inscription peuvent être obtenus au Secrétariat de l'Association suisse des musiciens, case postale 177, 1000 Lausanne 13 (☎ 021/614 32 90). Les prochains examens auront lieu les 5, 6 et 7 février 1996 (15 février pour les chefs d'orchestre) à Berne.

Nouveautés Neuerscheinungen

Kommentare/Commentaires: Roman Brotbeck (rb), Peter Bürli (pb), Hanns-Werner Heister (hwh), Christoph Keller (ck), Chris Walton (cw), Jean-Noël von der Weid (vdw)

Bücher / Livres

Afanassiev, Valéry : « Lettres sonores », José Corti, Paris 1995, 261 p.

Ce petit recueil éveille un grand miracle. D'humour, de tendresse et de poésie. Qui peut révéler l'être sonore lové en nous. Valéry Afanassiev est un pianiste russe (il est né à Moscou en 1947) installé en Europe depuis 1974. Durant une quinzaine d'années, il échange avec un ami moscovite, bravant « l'Académie soviétique des mouchards », des cassettes épistolaires. L'avantage, sur des missives normales? Le texte dévoile ici ce que la voix, entrecoupée de déliés (ça « ressemble à des coups de revolvers »), de silences, et qui parle à un magnétophone, ne peut dissimuler – tresse parfois des guirlandes de soupirs. « Notre réseau téléphonique, déclare-t-il, est une gigantesque salle de concert, où le plus infime des *pianissimi* résonne comme les *Gurrelieder*. Ta bouche délicate deviendrait une caverne pleine d'échos révélateurs. [...] Je plaisante, mon cher. Je plaisante, comme disait Staline. » (vdw)

Boucurechliev, André : « Dire la musique », Minerve, Paris 1995, 206 p.

La clairvoyance du compositeur, la langue d'un impeccable styliste, l'humour-à-la-

Boucou et son engagement dans la création vivante, voilà les ingrédients idéaux pour « dire » la musique. Ce livre regroupe des textes destinés à diverses publications (revues, ouvrages collectifs, programmes de concert), pour la plupart disparus ou introuvables. Sur Beethoven, Schumann et Stravinsky (en rapport avec des ouvrages de Boucurechliev), mais aussi sur Wagner (« Le Ring, forme ou programme? »), Debussy et Boulez. D'autres articles traitent de problèmes musicaux contemporains, notamment le sérialisme. Ou trouvera en outre un inédit, « Le cas Stockhausen », écrit en 1994. (vdw)

Chion, Michel : « La musique au cinéma », Fayard, Paris 1995, 475 p.

Voilà un ouvrage qui tombe à pic ! Que de temps perdu, en effet, à rechercher le musicien ou le compositeur qui a « mis en musique » tel ou tel film, mais de quel metteur en scène déjà?, dans tous les ouvrages parus, notamment en langue française, mais consacrés à un aspect particulier du problème, comme l'œuvre et l'histoire des compositeurs de cinéma, ou à propos d'un choix de films volontairement limité. Car, malgré tout, la musique au cinéma est un sujet neuf. Le compositeur de musique concrète Michel Chion, qui n'en est pas à son premier livre sur le septième art, accorde ici – et c'est son originalité – « une place plus grande que de coutume à ceux qui, dans beaucoup de cas, sont les responsables de cet ensemble, sinon toujours ses artisans complets : les metteurs en scène. » Certes, le traitement ne pouvait être exhaustif et encyclopédique (vous ne trouverez pas de très courts métrages comme *Dreams that Money Can Buy* de Hans Richter et Marcel Duchamp, avec une musique de Cage, ou *La fontaine d'Aréthuse* de Dimitri Kirsanoff, musique de Karol Szymanowski); mais, considéré aussi largement que possible, il trace de nouvelles voies à notre réflexion, à notre observation. Trois